



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 6 septembre 2022 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Dany Audet, greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022

3.3 - Avis de motion / Frampton Brasse

3.4 - Avis de motion / Miller Zoo

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Autorisation de signatures

4.3 - Embauche directrice générale greffière-trésorière

4.4 - Attestation fin de travaux Route 275 Sud - Phase 2 (projet RIRL-2020-992)

5 - LOISIRS ET CULTURE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

8 - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Asphaltage terrain Tennis-Pickelball

2022-09-143



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

8.2 - Achat grappe et sableuse pour loader Wacker Neuson

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Inscription souper des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce

9.2 - Inscription tournoi de golf annuel du Crépuscule

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.1 - Don à la fabrique

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2022-09-144

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2022-09-145

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

3.3 - Avis de motion / Frampton Brasse

CONSIDÉRANT QUE Frampton Brasse a participé au World Beer Award 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce concours, ils ont remporté les honneurs de la meilleure bière au monde dans sa catégorie avec leur bière « Nuit d'automne »;

CONSIDÉRANT QUE Frampton Brasse contribue très positivement au rayonnement de la Municipalité de Frampton;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil de la Municipalité de Frampton souhaitent souligner de façon particulière la contribution de Frampton Brasse au rayonnement de Frampton et leur offrent leurs plus sincères félicitations;

Il est proposé par Gina Cloutier et résolu par que la Municipalité de Frampton félicite Frampton Brasse pour leur victoire au World Beer Award 2022;

3.4 - Avis de motion / Miller Zoo

CONSIDÉRANT QUE Miller Zoo contribue activement au rayonnement de Frampton;



N° de résolution
ou annotation

2022-09-146

2022-09-147

2022-09-148

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE Miller Zoo est un citoyen corporatif important de la Municipalité de Frampton;

CONSIDÉRANT QUE Miller Zoo a été retenu pour le prix Gémeaux du public « Émission coup de cœur de l'année »;

CONSIDÉRANT QUE ce prix peut être remporté grâce à la participation du public;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil de la Municipalité de Frampton souhaitent la meilleure des chances au Miller Zoo et invitent la population de Frampton à contribuer activement à ce que Miller Zoo remporte les plus grands honneurs;

Il est proposé par Jayson Byrns que la Municipalité de Frampton souhaite la meilleure des chances à Miller Zoo pour le prix Gémeaux du public.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que Guy et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2022 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 126 807.80\$
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 64 791.26 \$ soit accepté.

4.2 - Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT l'engagement d'une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, il est proposé par Guy et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Jean Audet, maire, et madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière, soient conjointement autorisés à signer tout document relativement à l'administration et à la gestion de la Municipalité de Frampton, incluant tous les chèques, effets et autres documents que la Municipalité de Frampton pourra détenir dans une institution financière;

QUE madame Gina Cloutier mairesse suppléante, soit autorisée à signer tout document relativement à l'administration et à la gestion de la Municipalité de Frampton, incluant tous les chèques, effets et autres documents que la Municipalité de Frampton pourra détenir dans une institution financière, en l'absence du maire, monsieur Jean Audet ;

QUE madame Dany Audet, greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tout document relativement à l'administration et à la gestion de la Municipalité de Frampton, incluant tous les chèques, effets et autres documents que la Municipalité de Frampton pourra détenir dans une institution financière, en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis;

DANS LES CIRCONSTANCES, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, est désignée comme administratrice principale auprès de Desjardins;

La présente résolution annule toutes les autres résolutions de signatures antérieurement adoptées.

4.3 - Embauche directrice générale greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 179 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de «greffière-trésorier»;

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton était à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste de directeur général et de greffier-trésorier et qu'une candidate à l'interne a démontré de l'intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette candidature, la municipalité a confié à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) le soin d'évaluer par test psychométrique les aptitudes de la candidate;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ce test, la FQM a recommandé l'embauche de la candidate;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin et seront affectés au poste 02-130-00-141-00;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Madame Cindy Paradis au poste de directrice générale et greffière-trésorière avec les conditions définies dans la Politique salariale de la Municipalité, soit à l'échelon 1, et selon son contrat d'embauche.

2022-09-149

4.4 - Attestation fin de travaux Route 275 Sud - Phase 2 (projet RIRL-2020-992)

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 24 août 2020 au 16 octobre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5 - LOISIRS ET CULTURE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU



2022-09-150

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

8 - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Asphaltage terrain Tennis-Pickleball

ATTENDU QUE le projet de terrain tennis / pickleball a été identifié au programme triennal d'immobilisation de la Municipalité de Frampton 2022-2023-2024, et ce, pour l'année 2022;

ATTENDU QU'un montant de 60 000\$ a été réservé à cette fin (poste budgétaire 03-332-00-721-04) en 2022;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à l'hiver 2020-2021 dans le but de faire le montage financier dudit projet;

ATTENDU QUE le coût initial du projet est estimé à 97 378,00\$;

ATTENDU QUE la MRC de la Nouvelle Beauce a confirmé une aide financière de 11 700\$ à même la politique de soutien aux projets structurants en 2022;

ATTENDU QUE par la résolution 2022-03-34, une demande au Ministère des Affaires Municipales pour le volet 4 du fonds régions et ruralité (FRR) a été demandée et que cette aide peut atteindre jusqu'à 70 % des coûts estimés du projet pour un montant maximum de 50 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de trois (3) soumissionnaires pour procéder à l'asphaltage du terrain de tennis / pickleball;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions, à savoir :

- Asphalte Nicolas Lachance pour un montant de 27 862,42\$, taxes incluses;
- Pavage Audet pour un montant de 29 304,83\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 03-332-00-721-04;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'on octroi le contrat pour l'asphaltage du terrain de tennis et pickleball à Asphalte Nicolas Lachance au montant de 27 862,42\$, taxes incluses;

2022-09-151

8.2 - Achat gratte et sableuse pour loader Wacker Neuson

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'acquisition d'un équipement motorisé pour différents travaux d'entretien d'hiver en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie au garage municipale était non-appropriée pour l'entretien des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs options sont disponibles pour cet équipement permettant d'effectuer différents travaux ou tâches;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser l'utilisation de cet équipement motorisé, il y a lieu d'ajouter certains accessoires dont une gratte et une sableuse;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au compte 23-040-00-729-00;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de ces accessoires pour un montant n'excédant pas 18,942,13\$ taxes incluses.

9 - CORRESPONDANCE



N° de résolution
ou annotation

2022-09-153

2022-09-154

2022-09-155

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

9.1 - Inscription souper des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce

Il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire monsieur Frédéric Fournier pour le souper des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce qui aura lieu le 19 octobre prochain.

9.2 - Inscription tournoi de golf annuel du Crépuscule

Il est proposé par Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Jean Audet, maire, pour le tournoi de golf annuel du Crépuscule qui aura lieu le 15 septembre prochain.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.1 - Don à la fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Ste-Famille de Beauce (Communauté de Frampton) a déposé une demande d'aide financière de 2 000,00\$ pour le spectacle de Michaël Rancourt qui sera présenté le 8 octobre prochain à l'église de Frampton;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 2 000,00\$ à la Fabrique Ste-Famille de Beauce pour le spectacle de Michaël Rancourt;

Considérant que la demande de la Fabrique est faite par monsieur Michael Byrns, président de la Fabrique et père du conseiller, Jayson Byrns, celui-ci s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou tenter d'influencer le vote étant donné le lien de parenté.

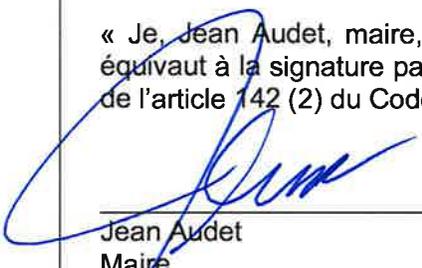
11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Jean Audet
Maire


Dany Audet
Greffière-trésorière adjointe